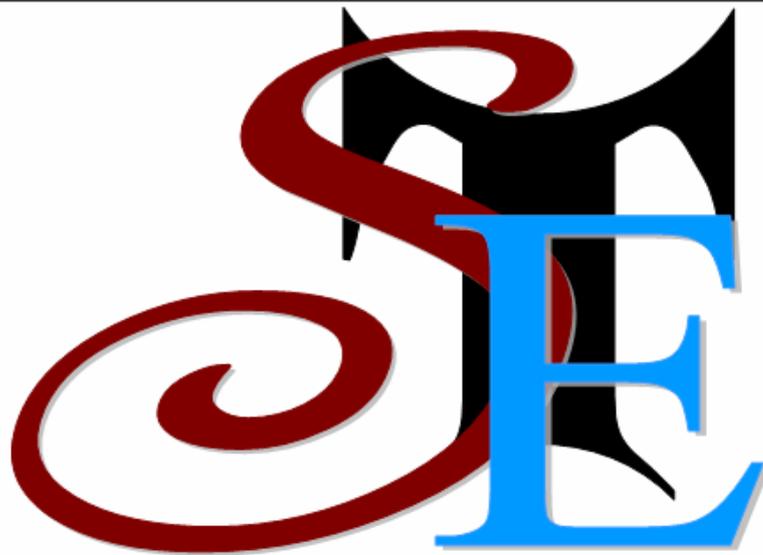




INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION



Juin 2022 N° 017

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION

**INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL**

CENTRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

Directeur de Publication : Pr BERTE Zakaria, IPNETP Abidjan
Secrétaire de Publication : Dr KONE Koko Siaka, IPNETP Abidjan
Directeur Scientifique : Pr Kanvally FADIGA, ENS Abidjan

Membres du comité scientifique

Pr BAHA Bi YOUZAN D. : Université de Cocody Abidjan
Pr KOUADIO Béné Marcel : Université de Cocody Abidjan
Pr SANGARE Moustapha Karam..... : INPHB, Yamoussoukro
Pr GBONGUE Jean-Baptiste : IPNETP, Abidjan
Dr BERTE Zakaria : IPNETP, Abidjan

Comité de lecture

Dr KONE Koko Siaka..... : IPNETP, Abidjan
Dr TRAORE Sibiri..... : IPNETP, Abidjan
Dr KOUAME Adjo Sébastienne : IPNETP, Abidjan
Dr BENIE Aloh Jean Martial Hillarion,; : IPNETP, Abidjan
Dr KONE Foussény : IPNETP, Abidjan
Dr AHON Gnamien Marcel : IPNETP, Abidjan
Dr ZOKOU Gbomené Hervé : IPNETP, Abidjan

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION

Table des matières

I - Editorial, Zakaria BERTE	7
II - Problématique de l’enseignement du français dans les établissements secondaires professionnels en Côte d’Ivoire : quelle grammaire pour quels objectifs ? Koffi Kouman Simon KOUASSI, kacubes@hotmail.fr Kouadio Emile KRAMO, emilekramo@yahoo.fr Institut Pédagogique National de l’Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Côte d’Ivoire.	9
III - Dimensions interactive et argumentative du proverbe et quête de la vérité chez ADIAFFI. Adama DEMBELE, adamadembele414@gmail.com Institut Pédagogique National de l’Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Abidjan, Côte d’Ivoire	39
IV - Sobriquets et anagrammes, symboles de brouille identitaire TANOHO Omoi Christian, siaposoula@gmail.com Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Abidjan, Côte d’Ivoire.....	63
V - Production et gestion des déchets de masques jetables anti-covid-19 dans les communes d’Adjamé et de Cocody à Abidjan BODOU Yao Yaobodou2@gmail.com	87
VI - Déterminants de l’intention entrepreneuriale en période de crise de la covid-19 : une approche quantitative auprès des étudiants ivoiriens Donanfra Hubert TUO, tuohubert2015@gmail.com Adopo Aimé BROU, adopoaime@yahoo.fr Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d’Ivoire.....	121

**VII - Regards sur les pratiques ivoiriennes en matière de réparation
à la lumière des standards internationaux**

Dindio KONATE, dindiokonate@gmail.com dindiokonate@yahoo.fr

doctorante en culture de la paix à la chaire UNESCO

pour la Culture de la paix 157

**VIII - La nouvelle politique industrielle et son impact sur
le développement en Côte d'Ivoire (2012-2020)**

SORO Nonhontan, Nonhontansoro@yahoo.fr

Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et

Professionnel (IPNETP), Abidjan, Côte d'Ivoire 175

**IX - Innovation institutionnelle, gouvernance et développement local :
une analyse de la mise en place d'un bureau dédié à la diaspora
Dans les régions**

OUANTCHI Honoré, ouantchihonore@gmail.com

Département de sociologie (UFR SHS), Université Félix Houphouët-Boigny

Abidjan, Côte d'Ivoire, 201

**X - La coopération Ivoir-Japonaise dans le domaine
de la riziculture (1986 à 2020)**

YEO Lassina songolo, ylassina@yahoo.fr

Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et

Professionnel (IPNETP), Abidjan, Côte d'Ivoire. 225

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION

**LA NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE ET
SON IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT
EN COTE D'IVOIRE (2012-2020)**

SORO Nonhontan

Enseignant-Chercheur en Histoire Economique et Sociale à l'Institut
Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel-
IPNETP (Abidjan-Côte d'Ivoire)

nonhontansoro@yahoo.fr

RESUME

Le développement industriel en Côte d'Ivoire débute à l'époque coloniale avec les plans de développement industriel. Mais c'est véritablement après l'indépendance en 1960 que le secteur industriel ivoirien bénéficie d'une véritable politique d'investissement qui participe à la mise en place des unités industrielles dans diverses branches de l'industrie. Ces participations sont à la fois publiques et privées. Cependant, les différentes crises que le pays a connu à partir des années 1980 ont impacté ces investissements industriels. Néanmoins à partir de 2012, le pays renoue avec les financements dans le secteur industriel après la crise post-électorale de 2011 en se dotant d'une nouvelle politique industrielle. Cette nouvelle politique a eu un impact sur le développement jusqu'en 2020 avec l'avènement de la pandémie du COVID.

Mots clés : Côte d'Ivoire –Développement –Industrie –Politique

ABSTRACT

Industrial development in Ivory Coast began in the colonial era with industrial development plans. But it was really after independence in 1960 that the Ivorian industrial sector benefited from a real investment policy that participated in the establishment of industrial units in various branches of industry. These participations are both public and private. However, the various crises that the country experienced from the 1980s had an impact on these industrial investments. Nevertheless, from 2012, the country resumed financing in the industrial sector after the post-electoral crisis of 2011 by adopting a new industrial policy. This new policy had an impact on development until 2020 with the advent of the COVID pandemic.

Keywords : Ivory Coast- Development- Industry- Politics

INTRODUCTION

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a axé son développement économique sur l'agriculture. A côté de l'agriculture, d'autres secteurs économiques intéressent l'Etat ivoirien. Le secteur industriel débute son expansion à l'époque coloniale avec les plans de développement industriel¹. Mais c'est véritablement après l'indépendance en 1960 que le secteur industriel ivoirien bénéficie d'une véritable politique d'investissement qui participe à la mise en place des unités industrielles dans diverses branches de l'industrie. Depuis l'indépendance, l'industrie ivoirienne a bénéficié de flux importants d'investissement et de différentes politiques. Les participations dans le secteur industriel proviennent de l'Etat et du privé ivoirien. A cela, on a la participation des institutions internationales et sous régionales, fruit de la coopération de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde entre 1960 et 2020². Cependant, les différentes crises que le pays a connu à partir des années 1980 ont impacté le secteur industriel. Mais à partir de 2012, avec la nouvelle politique industrielle, le pays renoue avec la croissance industrielle surtout après la crise post-électorale de 2011. Ce qui a eu un impact positif sur le développement de l'économie malgré les obstacles auxquels ce secteur reste confronté.

Il est nécessaire de savoir quel a été l'impact de la nouvelle politique industrielle sur le développement en Côte d'Ivoire entre 2012 et 2020 ? Cette étude a pour objectif de montrer les interventions dans le secteur industriel ivoirien depuis 2012, mais aussi de présenter les réalisations et productions industrielles en Côte d'Ivoire. Elle vise à identifier les obstacles

¹Il s'agit du plan de développement économique de 1946 et du décennal plan de développement économique et social de 1947-1957.

²On parle ici de la période de la croissance continue (1960-1980), la période de la faillite des entreprises industrielles et de la réduction du nombre (1980-2011) et la période de relance industrielle (2012-2020).

liés à l'industrialisation en Côte d'Ivoire, mais permettra de relever l'impact de l'industrialisation sur le développement économique en Côte d'Ivoire entre 2012 et 2020.

La réalisation de l'étude a été possible par la consultation de divers documents concernant l'industrie ivoirienne. Il s'agit des différents rapports d'activités du Ministère du plan et du développement, du ministère de l'économie et des finances de la Côte d'Ivoire, des sources imprimées d'autres ministères de République de Côte d'Ivoire et des institutions internationales, des ouvrages économiques et thèses. Ces documents mettent en relief les interventions et les réalisations dans le domaine industriel, les obstacles³ liés à l'industrialisation en Côte d'Ivoire, mais aussi les retombées de l'industrialisation sur l'économie et la société. Pour y aboutir, des tableaux et graphiques ont été réalisés afin d'analyser et d'expliquer les différentes évolutions des différentes interventions et réalisations dans le domaine industriel. Les différentes variations permettent de comprendre l'importance des interventions et les difficultés rencontrées dans ce secteur.

Ce qui permet de porter l'étude sur trois parties : la première porte sur le diagnostic de la politique industrielle en Côte d'Ivoire en 2012, la seconde s'intéresse aux secteurs de développement industriel et leurs contributions de 2012 à 2020, et la troisième met en exergue l'impact de la politique industrielle et ses limites.

³Les difficultés économiques ont poussé l'Etat ivoirien et le privé à réduire les investissements industriels. On assiste à la réduction des dépenses publiques. Ce qui a agi sur la demande intérieure en produits manufacturés. La grande sécheresse de 1983 et le délestage vont perturber l'approvisionnement des usines en énergie électrique et en matières premières.

1-Le diagnostic de la politique industrielle en Côte d'Ivoire en 2012

1-1-L'histoire des politiques industrielles

Depuis 1959 à l'orée de l'indépendance, la Côte d'Ivoire, consciente de son retard⁴ en matière d'industrialisation a adopté successivement des politiques en vue de développer son secteur industriel. C'est ainsi que jusqu'en 2012, elle a mis en place au total 4 (quatre) principales politiques industrielles aux contenus différents, mais l'objectif principal était de booster l'industrialisation et de développer le pays. Ce sont le code d'investissement de 1959 ; les perspectives décennales (1960-1970), les plans quinquennaux de développement industriel (1971-1975), de (1976-1980) et des politiques de restructuration industrielle de (1980-1994).

Pour rappel, la Côte d'Ivoire a adopté la loi 59-134 du 03 Septembre 1959 qui avait pour ambition de susciter l'initiative privée tant nationale qu'internationale et attirer vers le pays des investisseurs étrangers. Le code d'investissement de 1959 avait pour objectif, la relance du développement industriel. Les entreprises bénéficiaient également de l'exemption pendant 5 ans d'impôt et de contribution des patentes. Une réduction pendant 10 ans de 50% était sur le droit fiscal de sortie et de taxe à l'exportation. (C .V. Tuho, p.98). L'Etat prévoyait l'admission sur autorisation spéciale du gouvernement au bénéfice du régime fiscal de longue durée pour garantir aux entreprises agréées la stabilité du tout ou partie des charges fiscales qui leur incombent pendant une période de 25 ans (C .V. Tuho, p.98). L'Etat a donc préservé un environnement favorable aux activités industrielles par la stabilité politique et par la mise en valeur d'infrastructures utiles à l'activité

⁴A l'époque coloniale, l'industrie ivoirienne était quasi inexistante et les quelques unités industrielles en activités étaient pour la plupart du secteur du bois, du secteur textile et de l'agro-alimentaire. En effet, l'administration coloniale était préoccupée à cette époque à la défense de ses intérêts que par une promotion quelconque d'une industrie locale.

industrielle. (Bernard PROST, « L'industrie ivoirienne, stratégie de son développement », in *Marchés Tropicaux et Méditerranéen* n°2094 du 24 décembre 1985, p.7) La politique industrielle de l'Etat s'est également étendue aux plans de développement industriel de 1960 à 1985. La politique industrielle s'exécuta autour des différents plans de développement cités plus haut.

Les perspectives décennales de 1960 à 1970, est le premier plan. Il fixe deux axes de développement industriel qui concernent la substitution aux importations et la valorisation des ressources locales des produits primaires du secteur agricole. (J-P. Foirry, D. R- Desjardins, p.167). Il inclut également la valorisation des ressources locales telles que les industries de transformation du bois et l'industrie papetière, les industries textiles transformant le coton ivoirien, la conserverie d'ananas, le beurre de cacao, et plus généralement les industries alimentaires et les industries minières. La politique industrielle en outre consistait à cette époque à la création d'un climat favorable pour l'accueil des capitaux privés étrangers et à l'organisation de la production des industries installées sur l'ensemble du territoire national. La volonté de l'Etat était aussi de favoriser l'épargne nationale et sa prise de participation dans certaines entreprises. Aux perspectives décennales succéderont les plans quinquennaux de 1971 à 1980.

Avec le plan quinquennal de 1971-1975, l'Etat a choisi cette période pour faire de l'industrie le moteur du développement économique du pays. L'Etat favorise pour cela la poursuite de la valorisation des ressources locales essentiellement agro-alimentaire et minière et recherche des débouchés à l'exportation vers les pays extra-africain. (J-P. Foirry, D. R- Desjardins, p.170). Le développement de l'industrie pour l'Etat devait être le produit de l'initiative privée que les pouvoirs publics se sont efforcés d'encourager. Ils prévoyaient alors d'accentuer sa prise de participation

par la création de la Société Nationale de financement (SONAFI) créée en 1963. C'est au cours de cette période que l'intervention de l'Etat est devenue plus active. Ainsi, les pouvoirs publics envisageaient le développement de la conserverie d'ananas, de la mise sur pied d'une industrie de conservation de thon. En outre, un accent particulier est mis sur le secteur de l'énergie dont le développement doit accompagner la croissance. (J-P. Foirry, D. R-Desjardins, p.170).

Pour le plan quinquennal de 1976-1980, l'Etat a procédé à la réorientation de l'industrie ivoirienne vers les activités d'exportation. L'accent a été mis sur certains secteurs tels que ceux de l'industrie textile en vue de l'exportation de produits finis élaborés, la valorisation de ressources locales et le développement de l'exportation à longue distance. L'Etat a investi plus de 685 milliards entre 1976 et 1980 (C .V. Tuho, p.97) en dépenses de développement industriel ou d'infrastructures.

Les politiques de restructuration industrielle de 1980-1994 ont été mises en place face aux difficultés économiques que traversait l'industrie ivoirienne au cours de la période 1980-1993. Ces nouvelles mesures, ont constitué un ensemble de règles de conduite pour l'investisseur étranger et un ensemble d'avantages que les pouvoirs publics ont proposé à ces acteurs économiques. Outre ces mesures, l'adoption d'un code d'investissement en 1984 et la mise en œuvre d'une politique de privatisation des sociétés d'Etat dans les années 1990, ont été un volet important dans la politique de restructuration industrielle de l'Etat entre 1980-1994. L'Etat est donc intervenu au cours de la période de récession industrielle par une planification à deux phases qui a couvert les périodes de 1980-1985 et 1985-1993.

Au cours du quinquennat 1981-1985, la politique industrielle dans ce plan de 1981-1985 a tenu compte des réalités économiques de la période qui sont caractérisées par une récession économique en Côte d'Ivoire et qui n'a pas épargné le secteur industriel. Dans le domaine industriel, il s'est agi de rechercher la croissance maximum de la valeur ajoutée industrielle, d'améliorer la compétitivité de l'industrie nationale et accélérer l'ivoirisation des capitaux et des emplois. Les pouvoirs publics choisissent cette période pour mettre un accent particulier sur les industries agro-alimentaires. Les résultats n'étant pas à la hauteur des aspirations de l'Etat, afin de résoudre les graves difficultés que traversait l'industrie ivoirienne, l'Etat, met en œuvre de nouvelles mesures entre 1985-1993 faites de mesures incitatives et d'adoption d'un nouveau code d'investissement, qui vont constituer la politique industrielle de cette époque. Le plan quinquennal de 1981-1985 intervient en période de crise, le choc pétrolier de 1979 a alourdi les charges de l'Etat, la situation est catastrophique pour de nombreuses entreprises. Ce plan apparaissait comme un instrument de redressement du secteur industriel.

Pour réussir la restructuration de l'édifice industriel, les nouvelles mesures incitatives de 1984-1989 sont adoptées pour impulser le développement de l'activité industrielle. Ainsi, les objectifs fixés par l'Etat au cours de cette période ont été de favoriser : la valorisation des ressources agricoles, la contribution des industries à l'équilibre des échanges extérieurs par l'accroissement des exportations de produits manufacturés, la densification du tissu industriel et en particulier par la promotion des PME en vue d'accroître les échanges interindustriels, l'accélération du processus d'ivoirisation du capital et de l'emploi, la contribution à l'équilibre régional en Côte d'Ivoire par l'implantation d'industries nouvelles à l'intérieur du pays.

Le code d'investissement de 1984 a été adopté en novembre. Il a constitué un outil important dans la politique de restructuration industrielle. Dans ce code, l'Etat actualise et améliore celui de 1959 par une nouvelle loi qui apporte des modifications profondes. Désormais, les PME industrielles pourront accéder aux avantages réservés jadis, aux entreprises agréées. L'Etat incite les entreprises industrielles à s'implanter à l'intérieur du pays, en instituant une aide à la valeur ajoutée liée à la masse salariale versée aux ivoiriens et variable selon les régions d'implantation. Le territoire ivoirien fut subdivisé en trois régions industrielles⁵ ; la zone A ; la zone B ; la zone C⁶. Le code d'investissement révisé, a permis d'accorder 293 agréments aux entreprises entre 1984-1995 contre 221 agréments sous l'ancien code de 1959. Ces agréments ont permis la création de plus de 148 entreprises industrielles, la restructuration ou la modernisation de 113 entreprises industrielles en difficultés. (MIPME, l'industrie ivoirienne, Mars 1999, op, cit, p30).

Pour améliorer les performances économiques de la Côte d'Ivoire, pendant la période de la grande crise économique et industrielle que traversait le pays, une politique de privatisation a été élaborée sous l'impulsion des institutions de Bretton Wood entre 1990 et 1994. Elle avait pour but au niveau industriel de sauvegarder l'acquis industriel restant de l'effondrement du tissu industriel ivoirien pendant la période de récession. Cette politique de privatisation a consisté dès 1990 à transférer progressivement par la vente d'actifs des sociétés d'Etat à caractère industriel et dans lesquelles l'Etat est actionnaire majoritaire. Le programme de privatisation engagé par l'Etat a été régi par des mécanismes préalablement définis. La loi n°90-1610 du 28-12-1990 régit cette politique.

⁵Code d'investissement de 1984, article 2-3.

⁶La zone A représente la région industrielle du Sud, la zone B représente la région industrielle du Centre et la zone C la région industrielle du Nord.

Elle a eu des effets positifs sur le secteur industriel et a constitué une véritable politique de restructuration industrielle.

En 1960, les conditions d'une industrialisation accrue en Côte d'Ivoire étaient peu visibles. En effet, la main d'œuvre était moins qualifiée et insuffisante, le financement industriel était faible, le marché de consommation étroit, les ressources naturelles étaient moins mises en valeur. Mais des politiques industrielles ont été successivement mises en place pour le développement industriel. Il s'agit des plus importantes et des plus visibles.

On a quatre grandes périodes de développement industriel entre 1960 et 2012⁷ : la période de démarrage et d'expansion industrielle de 1960 à 1980 ; la période de récession de 1980 à 1994 ; la période de redressement et de consolidation de 1994 à 1998 et la période de crise de 1998 à 2011. Compte tenu des insuffisances de ces différentes politiques, l'Etat adopte une nouvelle politique industrielle à partir de 2012.

⁷Elle peut être subdivisée en 3 grandes phases : la phase de démarrage et d'expansion industrielle de 1960 à 1980 (avec l'import substitution de 1960 à 1970 et l'agro-exportation de 1970 à 1980) ; la phase de la croissance cyclique avec la restructuration et la promotion de la compétitivité de 1980 à 2000 (avec l'ajustement structurel de 1980 à 1994 et la restructuration et reprise de 1994 à 2000) et la phase de crise socio-économique par le maintien des entreprises et l'option communautaire de 2000 à 2011.

1-2-La politique industrielle de 2012 et ses objectifs

Après avoir connu 27 ans de crises⁸ sur les 33 ans depuis le « miracle ivoirien » des années 1960-1979, l'Etat ivoirien rêve de renouer avec la croissance industrielle⁹ surtout au lendemain de la tragique crise post-électorale de 2011. C'est dans ce cadre qu'il a décidé de mettre en place une nouvelle politique industrielle en 2012. Elle a été mise en place en 2012 par le nouveau code des investissements avec l'ordonnance 2012-487 du 7 juin 2012. Celle-ci se voit assigner des objectifs précis. Il s'agit de s'inspirer des résultats positifs des années de "gloire industrielle" des deux décennies après l'indépendance (1960-1980). Les nouveaux objectifs sont les suivants :

le besoin de reconstitution du capital humain en Côte d'Ivoire ;

la baisse des coûts de production de l'économie ;

le repositionnement de l'économie ivoirienne à l'échelle sous régionale et mondiale avec une politique industrielle commune dans le cadre du respect des accords internationaux comme les Accords de Partenariat Economique

⁸Cette période de crises a affecté le tissu industriel ivoirien. On note par exemple : la paupérisation et le chômage des jeunes estimé à 45 % en 2012, la dégradation du système éducatif et du cadre vie de la population, la destruction de l'environnement des affaires, la perte de la sécurité énergétique par le manque d'investissement, la perte des parts de marché importants dans certains filières agricoles et agro-industrielles, la désindustrialisation de certains secteurs comme celui du textile, et de l'augmentation de l'informel dans la petite industrie. Cf. Ministère d'Etat, Ministère de l'industrie-ONUDI, 2012, p.10.

⁹ L'industrie pendant cette période de « miracle ivoirien » avait un taux de croissance de 7%. Elle avait participé au PIB par habitant qui est passé de 551 dollars US à 1 068 dollars entre 1960 et 1979, à la mise en place des infrastructures, à la diversification et à la modernisation de l'économie, au prestige du pays à l'international. Cf. Cf. Ministère d'Etat, Ministère de l'industrie-ONUDI, 2012, p.10.

(APE¹⁰), le General Agreement on Tariffs and Trade (GATT¹¹), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC¹²) ;

la diversification et densification du tissu industriel de la Côte d'Ivoire à travers l'attraction d'IDE massifs dans un contexte de récession mondiale, la maximisation de ses parts de marché régionale dans un contexte de forte croissance des économies du Nigeria et du Ghana et l'amélioration de la capacité entrepreneuriale domestique. (Ministère d'Etat, Ministère de l'industrie -ONUDI, 2012, p.10-11).

Après la mise en place en 2012 du nouveau code des investissements, qui a été plus attractif, mais aussi à la restructuration du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) et du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé, la mise en place d'un mécanisme d'appui à la transformation de matières premières agricoles comme le cacao, le coton, l'anacarde, le renforcement des normes, l'amélioration de la qualité, de la lutte contre la contrefaçon et le développement des zones industrielles sur l'ensemble du territoire, les performances du secteur industrielle sont en nette amélioration surtout grâce aux investissements et aux réformes menées dans ce secteur. (Ministère de l'économie et des finances, 2016, p.102). La Côte d'Ivoire dispose du tissu industriel le plus développé de la CEDEAO après le Nigeria. Les défis cités

¹⁰ Les APE interviennent après la convention de Lomé initiée en 1975 et l'accord de Cotonou de 2000. Ces accords sont passés entre les pays de l'Afrique les Caraïbes et du Pacifique (ACP) et ceux de la Communauté Économique Européenne (CEE) devenue Union Européenne (UE). Ces accords comprenaient des « préférences économiques non réciproques » entre les deux parties qui ont pris fin le 1^{er} octobre 2014.

¹¹ Le GATT ou Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce a été signé le 30 octobre 1947 par 23 pays. Son but est d'harmoniser les politiques douanières des parties signataires. Ce traité entre en vigueur en janvier 1948 et le secrétariat s'installe à la Villa Bocage à Genève en Suisse, puis en 1977 au Centre William-Rappard à Genève également.

¹² L'OMC a été créée le 1^{er} janvier 1995. Il a pour but principal de favoriser l'ouverture commerciale, par la réduction des obstacles au libre-échange, d'aider les gouvernements à régler leurs différends commerciaux et d'assister les exportations, les importations et les producteurs de marchandises et des services dans leurs activités. Elle compte 164 pays.

plus haut ont permis l'émergence de divers secteurs industriels, contribuant ainsi au développement économique du pays.

2- Les secteurs de développement industriel et leurs contributions de 2012 à 2020

La nouvelle politique industrielle a touché différents domaines industriels. On assiste à des réalisations et à des productions industrielles diversifiées.

2-1-Les branches industrielles et leur financement

- **les branches industrielles**

Le secteur industriel depuis 2012 est diversifié et comprend 10 grandes branches à savoir : Les industries extractives ; les industries agro-alimentaires et tabac ; les industries textiles et cuir ; les industries du bois et des meubles ; les industries du papier , carton et édition ; les industries du verre , de la céramique et des matériaux de construction ; les industries métalliques ; les industries de fabrication de machines et de matériels de tout type et enfin les industries de l'électricité ; gaz et eau.

(Ministère du plan et du développement, 2020, PND 2021-2025 Tome 1, p.87). Ces branches contribuent à l'essor industriel du pays.

Entre 2012 et 2020, la Côte d'Ivoire disposait de l'un des tissus industriels les plus performants de la CEDEAO. Il concernait les produits pétroliers, l'agro-industrie surtout l'agro-alimentaire, l'énergie, le BTP, la chimie, l'assemblage et la petite industrie mécanique. Cette performance est due depuis 2012, aux investissements et aux réformes menées dans le secteur. Il s'agit de la révision en 2012 du code des investissements, qui devient plus attractif, de la mise en place d'une loi de normalisation et de qualité en 2013 et promulguée en 2014, par la loi contre la contrefaçon,

la piraterie, et la protection des droits de propriété intellectuelle. En 2014, l'Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries en Côte d'Ivoire (ADCI) a été mise en place pour améliorer la compétitivité des entreprises industrielles. (Ministère du plan et du développement, 2015, p.45). La performance des branches industrielles était due aussi aux investissements dans ce secteur.

- **Les investissements industriels**

Entre 2012 et 2020, la Côte d'Ivoire connaît une période de relative accalmie après une décennie de crise militaro-politique. Cette situation nouvelle encourage les investisseurs sur la destination Côte d'Ivoire pour réaliser les investissements. Ce qui favorise des investissements dans le secteur industriel comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n° 1 : Évolution des investissements industriels en Côte d'Ivoire de 2012 à 2019

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Investissements (en milliards de F CFA)	44,5	52,2	72,6	77,1	49,3	124,4	127,9	75,4

Source : Tableau réalisé à partir des données de l'INS/ DASII, 2020, Cf. Ministère du plan et du développement (2020, p.88).

Selon les données du tableau n° 1 ci-dessus, les investissements sont restés en constantes évolutions entre 2012 et 2019. En effet, ils passent de 44,5 milliards de francs CFA en 2012 à 75,4 milliards de francs CFA en 2019, soit une évolution de 69,44 %. Même si la part des investissements de 2019 est en baisse par rapport à ceux de 2017 et 2018 qui sont respectivement de 124,4 et 127,9 milliards de francs CFA,

ces investissements et financements dans les secteurs industriels ivoirien sont restés dynamiques. Ils ont été possibles grâce aux réformes mises en place par les autorités avec la nouvelle politique industrielle de 2012. Celle-ci mettait l'accent sur l'investissement industriel. Pendant cette période, on assiste à des réalisations et à des productions dans diverses branches industrielles.

2-2-Les réalisations et productions industrielles

- ***Les réalisations industrielles***

Les réformes mises en place par l'Etat ont permis aux entreprises d'être compétitives. Le code des investissements plus attractif a favorisé les investissements dans les secteurs industriels. L'Etat a permis la réhabilitation et l'extension de la zone industrielle de Yopougon à 470 hectares en 2018. Cette zone regroupait 400 entreprises. En décembre 2018, une loi a été adoptée au parlement pour la création de zones industrielles et franches. Un pôle scientifique et d'innovation a été mis en place à Bingerville, ainsi que le Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB). Ce qui favorise la croissance du secteur secondaire.

La Côte d'Ivoire dispose de plusieurs zones qui couvrent une superficie totale de 3 136 ha. La moitié se retrouve dans le District autonome d'Abidjan avec 1 649 ha. Cette superficie se répartie en plusieurs zones industrielles dont 4 à Abidjan (Yopougon, Koumassi, Vridi et PK 24) et 8 à l'intérieur du pays (Bonoua, Aboisso, San Pedro, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Séguéla et Bondoukou). En dehors de ces zones, des industries se trouvent de façon éparse sur le territoire. Comme l'usine COTIVO pour la transformation du coton à Agboville, SODESUCRE et SUCRIVOIRE dans le domaine de la canne à sucre à Ferké et Borotou. On note que 42,11 % de la superficie des zones industrielles d'Abidjan sont occupés par 823

entreprises. (Ministère du plan et du développement, 2020, Atlas national de l'aménagement et du développement du territoire, p.114-115). Toutes ces réalisations dans le domaine industriel ont permis de booster la production industrielle en Côte d'Ivoire entre 2012 et 2020.

- ***Les productions industrielles***

Les branches industrielles ont connu des évolutions de productions diverses entre 2011 et 2015. Certaines sont en hausse continue telles que l'agro-alimentaire, les matériaux de construction et l'énergie électrique passant respectivement de l'indice -2,8 %, - à 2,2 % pour la fabrication des produits alimentaires et de boissons ; de -14,3 % à 5,8 % pour la fabrication de verre, poteries et matériaux de construction et de 2,3 % à 4,7 % pour la production et distribution d'électricité. Cette hausse est due aux investissements dans l'augmentation des capacités de production du fait de la demande accrue dans ces domaines. Cependant les industries du bois et du textile déclinent dans la production avec des indices passant entre 2011 et 2015, de -48,9 % à -6 % pour le travail du bois et fabrication d'articles en bois ou de vannerie et de -0,5 % à -14,7 % pour la fabrication de textiles. Cette baisse est consécutive à la déforestation et à la concurrence déloyale des importations frauduleuses dans ces secteurs. Mais l'ensemble du secteur industriel connaît une hausse de production entre 2012 et 2015 avec l'indice total de 20,4 % en 2012 et 7,2 % en 2015. En effet cet indice était de -4,1 % en 2010 et -7,9 % en 2011 du fait de la crise militaro politique qui a affecté les investissements industriels en Côte d'Ivoire. (Ministère de l'économie et des finances, 2016, p.104-105).

L'industrie est le pilier essentiel de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Les secteurs industriels des produits cosmétiques, du caoutchouc, des produits pharmaceutiques et des textiles sont identifiés comme des moteurs potentiels de la croissance du secteur manufacturier,

en se basant sur le potentiel d'exportation. En effet, la Côte d'Ivoire fournit une grande partie de la matière, telle que le beurre de cacao dans la fabrication des produits cosmétiques qui sont exportés à 85 % vers les pays de la CEDEAO, compte tenu de leur bonne qualité. Aussi, la Côte d'Ivoire est le premier producteur africain de caoutchouc naturel. Cette matière première est utilisée dans la fabrication des produits comme les pneus, les joints d'étanchéité, des gants qui sont vendus sur les marchés régionaux. Au niveau des produits pharmaceutiques, ce secteur a enregistré un fort taux des investissements directs étrangers (IDE). Ce secteur naissant se développe à un rythme de 7 % par an et exporte 30 % de sa production. Enfin pour le secteur du textile, la Côte d'Ivoire est l'un des deux seuls pays africains à produire du tissu imprimé à la cire (wax). Ce tissu est largement porté par les africains et représente l'identité culturelle africaine. Ce tissu est exporté vers le marché régional. (Ministère du plan et du développement, 2020, PND 2021-2025 Tome 2, p.36). Au total, l'industrie ivoirienne peut accroître sa compétitivité en renforçant la qualité de ses productions. Elle bénéficie aujourd'hui d'un vaste marché intérieur et extérieur diversifié, surtout avec l'augmentation du pouvoir d'achat des populations et la montée d'une nouvelle classe moyenne au niveau économique.

Dans l'ensemble, toutes les productions industrielles ont favorisé la croissance du secteur industriel en Côte d'Ivoire. Le tableau n° 2 ci-dessous indique l'évolution du taux de croissance du secteur secondaire en Côte d'Ivoire entre 2016 et 2019. Ce taux est resté positif passant de 5,3 % en 2016 à 11,5 % en 2019, soit une hausse de 6,2 % en 3 ans.

Tableau n° 2 : Évolution du taux de croissance du secteur secondaire en Côte d'Ivoire de 2016 à 2019

Années	2016	2017	2018	2019
Valeur en %	5,3	15,4	4,3	11,5

Source : Tableau réalisé à partir des données de MCI/INS/ DGE, 2020, Cf. Ministère du plan et du développement (2020, PND 2021-2025 Tome 1, p.87).

En observant le tableau n° 2, on constate que le secteur secondaire est resté en croissance continue entre 2016 et 2019. Cependant des baisses sont constatées en 2016 et en 2018. Elles sont dues à la baisse de la production dans le sous-secteur de l'agroalimentaire avec respectivement -6,4 % en 2016 et -0,6 % en 2018. En 2018, on a aussi constaté des chutes au niveau des sous-secteurs de l'extraction minière avec -38,2 % et des produits pétroliers avec -298,1 %. La performance de 2017 est consécutive à la participation de l'agro-alimentaire à 14,5 %, et en 2019 avec 5,6 %. Ces performances sont dues à l'amélioration de la transformation au niveau du café, de l'huile de palme et du sucre. La performance de l'agro-industrie est aussi due à la fabrication de corps gras (oléine), au travail des grains, à la fabrication de la farine de blé, des aliments pour animaux et des produits alimentaires divers. Les performances industrielles ont eu un impact sur l'économie et la vie sociale en Côte d'Ivoire.

3-L'impact de la politique industrielle et ses limites

Huit années après sa mise en place, la nouvelle politique d'industrialisation de la Côte d'Ivoire a eu des effets au niveau social et économique. Des retombés sont visibles. Nous ferons la présentation de

certains éléments positifs de la nouvelle politique industrielle sur le développement.

3-1-Les effets économiques et sociaux

- **Les effets économiques**

L'industrie est gage du développement économique et catalyse la croissance. Elle garantit la souveraineté de tout pays. En Côte d'Ivoire, la politique industrielle de 2012, avait pour objectif de tracer les sillons afin d'atteindre "l'émergence". Elle a eu des effets sur l'économie et la société.

En 2012, la Côte d'Ivoire est la 8^e puissance industrielle africaine, au même rang que le Cameroun et après l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Nigeria, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et le Soudan. L'industrie participe à 20 % au PIB national. Cette industrie est la plus diversifiée de la CEDEAO dans le domaine manufacturier. (Ministère d'Etat, ministère de l'Industrie-ONUDI, 2012, p.19). En 2015, l'industrie ivoirienne représentait 22 % du PIB ivoirien. (Ministère du plan et du développement, 2015, p.45).

Le Plan National de Développement (PND 2012-2015), mis en place par le gouvernement ivoirien le 28 mars 2012, avait pour objectif principal bâtir en 2015, les fondements faisant de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020. Au niveau du secteur industriel, le manufacturier a affiché une contribution au-dessus de 13 % du PIB sur la période 2012-2014, passant de 8,60 % en 2012 à 13,24 % en 2014. Cependant, le secteur secondaire non manufacturier avait connu quelques difficultés d'investissements. (Ministère du plan et du développement, 2015, p.18-19). Néanmoins, dans l'ensemble l'évolution du secteur secondaire s'explique par la hausse de la valeur ajoutée du secteur de l'industrie.

En 2014, l'industrie ivoirienne avec 22¹³ % du PIB, comptait près de 5200 entreprises. Il était constitué de près de 63 % d'industries manufacturières (avec 75 % de l'agro-industrie et 50 % d'industries agro-alimentaires), de 23 % pour l'extraction, 11% pour les BTP et 3 % pour l'énergie. Pour la même année, l'industrie comptait 59,7 % des exportations. (INS, Tableau Emplois Ressources des Comptes de la Nation 2012, Cf. Ministère du plan et du développement, 2015, p.46). Le dynamisme de l'industrie a permis l'évolution de la part du secteur secondaire dans le PIB entre 2016 et 2019, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n° 3 : Évolution de la part du secteur secondaire dans le PIB
de 2016 à 2019

Années	2016	2017	2018	2019
Valeur en %	19,1	20,5	21	21,2

Source : Tableau réalisé à partir du calcul des données de l'INS/ DGE, 2020, Cf. Ministère du plan et du développement (2020, p.88).

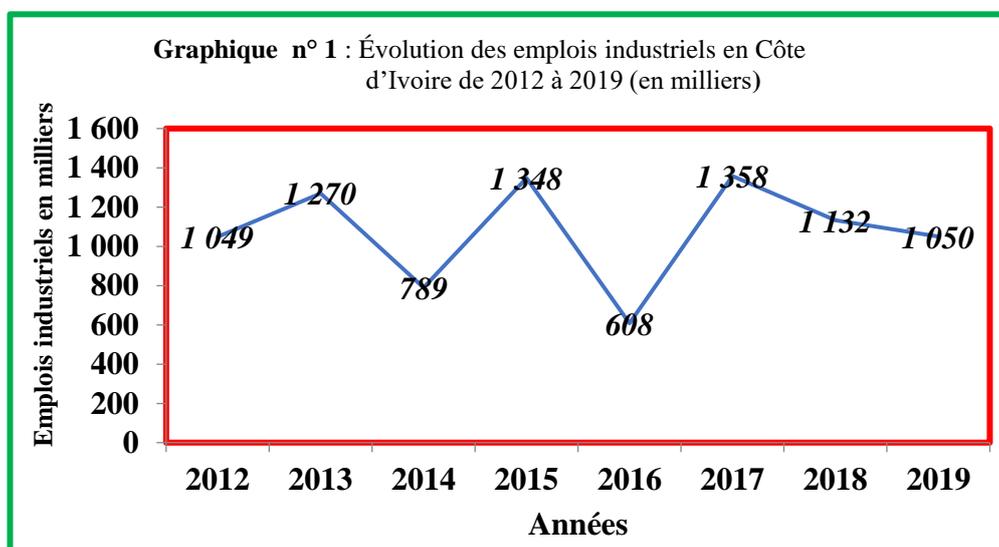
A partir du tableau n° 3, on remarque qu'en 2019, l'industrie ivoirienne représentait 21,2 % du PIB dont 10,9 % pour l'industrie manufacturière. Cette part du secteur industriel dans le PIB est restée en constante évolution. Elle est passée de 19,1 % à 21,2 %, entre 2016 et 2019, soit une hausse de 2,1 %. Cette performance est due aux investissements et réformes menées par l'Etat depuis 2012. L'industrie utilise aussi 70 % des ressources naturelles, développe le secteur primaire notamment l'agriculture

¹³Ce taux est estimé à 30 % si l'on considère le PIB au coût des facteurs, utilisé par la Banque Mondiale.

avec l'utilisation des matières premières. Elle contribue au dynamisme des échanges intérieurs et extérieurs, par l'ouverture du pays sur l'extérieur et soutient le transport. Au total, le rôle de l'industrie ivoirienne est important. Celle-ci contribue aussi au développement social.

- **Les effets sociaux**

L'impact social de la politique industrielle de 2012 était surtout la création des emplois. Ce qui contribuait à la réduction de la pauvreté. Le secteur industriel ivoirien employait 800 000 personnes en 2012, dont 130 000 dans le secteur moderne (INS, Tableau Emplois Ressources des Comptes de la Nation 2012, Cf. Ministère du plan et du développement, 2015, p.46). Les investissements cités plus haut ont contribué à la création des emplois dans le secteur industriel. Le graphique n° 1 ci-dessous permet de visualiser l'évolution des emplois dans le secteur industriel entre 2012 et 2019.



Source : Tableau réalisé à partir des données de l'INS/ DASII, 2020, Cf. Ministère du plan et du développement (2020, PND 2021-2025 Tome 1, p.88).

Le graphique n° 1 à travers la courbe, indique que les emplois industriels oscillent entre 600 et 1 300 milles. Même si dans l'ensemble, le nombre d'emplois augmentent grâce aux entreprises créées. Cependant, on constate des chutes en 2014 et 2016 dues à la conjoncture à cette période. Le nombre d'emplois passe du simple au double selon les années. Cette activité a favorisé l'émergence d'une nouvelle classe moyenne avec des salaires nettement plus importants que dans les autres secteurs. L'industrie a mis en valeur le label ivoire avec des nouvelles gammes de productions. Ce qui contribue à mieux valoriser les produits "made in Côte d'Ivoire" surtout dans la sous-région. Elle contribue au développement de la culture ivoirienne avec des marques propres à la Côte d'Ivoire surtout dans le domaine des textiles avec par exemple le wax, des produits cosmétiques, de l'agro-alimentaire. Malgré les progrès réalisés par l'industrie ivoirienne entre 2012 et 2020, plusieurs problématiques structurelles et de compétitivité constituent des freins au développement industriel.

3-2- Les faiblesses ou limites de la politique industrielle avec le COVID

- **Les limites de la politique industrielle de 2012**

Les objectifs fixés par l'Etat pour le développement industriel après la crise post-électorale de 2011, surtout dans le domaine industriel n'ont pas été atteints totalement. La pandémie du COVID a impacté négativement ce secteur. Dans l'exécution des différentes actions, plusieurs difficultés ont été rencontrées. Ces difficultés sont d'ordre financier et réglementaire, impactant négativement la production industrielle.

L'industrie ivoirienne au-delà des défis sectoriels est confrontée aux problématiques structurelles transversales qui sont un frein à l'investissement, à la croissance industrielle, et est source de la non-compétitivité. (Ministère d'Etat, ministère de l'Industrie-ONUDI, 2012, p.21). Parmi ces difficultés, on peut retenir les suivantes : un

environnement des affaires défavorable à la croissance et à l'investissement ; un système fiscal complexe et un code de douane non optimal ; un cadre réglementaire largement obsolète ; des marchés publics peu favorables aux entreprises formelles ; une insuffisance de moyens de lutte contre la fraude ; un processus d'intégration sous régional peu avancé ; un déficit de perception de la destination Côte d'Ivoire parmi les investisseurs étrangers ; une problématique liée aux infrastructures avec un accès limité et un mode de gestion obsolète des zones industrielles; le coût des facteurs de production élevé; la problématique du racket routier; un capital humain et technologique qui n'est pas à niveau avec une insuffisance et un affaiblissement du système d'enseignement technique et de formation professionnelle; l'inadéquation formation avec les besoins des entreprises, les difficultés pour retenir les ressources humaines qualifiées; la sous capacité globale de la recherche ivoirienne en moyens (0,5 % du PIB) et en nombre de chercheurs; une pénurie de crédits long terme qui entrave le financement des investissements; un accès au crédit limité pour les PME; la faiblesse de l'épargne intérieure; la faible bancarisation de la population; etc.

- **L'impact du COVID sur le secteur industriel**

Les problèmes se sont aggravés avec la pandémie du COVID depuis 2019 qui a impacté négativement le secteur industriel ivoirien dans son ensemble. Les secteurs les plus affectés par le COVID 19 sont premièrement les secteurs de l'industrie chimique et pharmaceutique et de l'agro-alimentaire à 98,8 %. Et les autres branches industrielles sont touchées à 94,4 %. (Ministère du plan et du développement, 2020, Rapport final, p.31). En effet, l'industrie chimique et pharmaceutique par exemple était le secteur formel le plus touché à 99,2 % par l'arrêt temporaire de leurs activités suivie de l'industrie agro-alimentaire avec 56,2 %. Pour les autres secteurs industriels, les activités ont été réduites de 93,8 % du fait de la pandémie.

L'industrie chimique et pharmaceutique a réduit et modifié ses heures de travail à 100 %. (Ministère du plan et du développement, 2020, Rapport final, p.22-23). Les travailleurs en difficulté sont de 18,67 % dans l'industrie. Les pertes d'emplois pour l'agro-alimentaire sont évaluées à - 29,7 % (A. Coulibaly, 2020, p.99). Pour l'industrie chimique et pharmaceutique qui est restée la branche industrielle formelle la plus impactée par la pandémie, les pertes d'emplois sont évaluées à -25,37 %, le chiffre d'affaires chute à - 44,25 %, les investissements à - 57,49 % et la production à - 48,82 %. Concernant la production, pour le secteur secondaire, les branches d'activités les plus touchées sont l'agro-alimentaire et l'industrie chimique et pharmaceutique avec respectivement 53,7 % et 48,8 % de baisse. (Ministère du plan et du développement, 2020, Rapport final, p.26-28).

Face à ces difficultés dues à la pandémie l'Etat intervient en mettant en place un fonds de soutien de 10 milliards de francs CFA aux grandes entreprises. Parmi les bénéficiaires, le secteur industriel était en tête avec 42,1 % des fonds, soit 4,21 milliards de francs CFA. (A. Coulibaly, 2020, p.85). Ce fonds de soutien annoncé par le ministre de l'économie et des finances est sous forme de prêts. Il est finalement revenu à 8 232 719 330 francs CFA avec 41,6 % pour le secteur de l'industrie. Toutefois, devant ces apports appréciables cités plus haut et difficultés ci-dessus, l'accélération de l'industrialisation demeure l'un des grands défis majeurs du gouvernement et des investisseurs pour la transformation structurelle de l'économie ivoirienne.

CONCLUSION

Après la crise post-électorale de 2011, la Côte d'Ivoire se dote d'une nouvelle politique industrielle en 2012. Celle-ci quoique mise en place en période post-crise a eu un impact sur le développement socioéconomique du pays. En effet, la relative accalmie et la nouvelle politique industrielle poussent des investisseurs à s'intéresser au secteur industriel. L'Etat en garantissant ces investissements nationaux et étrangers dans l'industrie, avait pour objectif de redémarrer son secteur industriel affecté par les précédentes crises. Des innovations sont constatées dans presque tous les secteurs industriels prioritaires surtout dans l'agro-industrie, le bâtiment, les travaux publics, le textile. On assiste à l'extension et à la création de nouvelles zones industrielles à Abidjan et à l'intérieur du pays. Les réalisations et les productions sont en nette croissance. Cependant à partir de 2020, la pandémie du COVID a ralenti cet élan de développement. Ainsi, l'industrie peut-elle se substituer à l'agriculture comme nouvelle base du développement économique en Côte d'Ivoire ?

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1-Sources

DUBRESSON (A), 1981, *Régionalisation de l'industrie et croissance urbaine. La cotivo à Agboville*, Abidjan, éd ORSTOM, 34 p.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, 2016, *La Côte d'Ivoire en chiffres édition 2016*, Direction Générale de l'Economie, Dialogue Production, Abidjan, 253 p.

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIE (ONU DI), 2012, *Nouvelle politique industrielle de la république de Côte d'Ivoire, Phase I : Diagnostic du secteur industriel et du cadre institutionnel*, République de Côte d'Ivoire, 130 p.

MINISTERE DU PLAN, 1976, *Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1971-1975*, Abidjan, édition Résumée, 52 p.

MINISTERE DU PLAN, 1976, *Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1971-1975*, Abidjan, édition Résumée, 337 p.

MINISTERE DU PLAN, 1977, *Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1976-1980*, Abidjan, NEA, volume II, 449 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2015, *Plan National de Développement PND 2016-2020*, Diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence, Tome 1, 110 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2020, *Plan National de Développement PND 2021-2025*, Diagnostic Stratégique, Tome 1, 189 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2020, *Plan National de Développement PND 2021-2025*, Orientations Stratégiques, Tome 2, 191 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2020, *Evaluation de l'impact du COVID-19 sur l'activité des entreprises du secteur formel en Côte d'Ivoire*, Rapport final, 46 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2020, Atlas national de l'aménagement et du développement du territoire, Direction générale de l'aménagement du territoire, du développement régional et local, Côte d'Ivoire, 165 p.

2-Bibliographie

COULIBALY (A), 2020, « La crise de la COVID 19 et son impact négatif sur notre économie » in *Twins Magazine, magazine d'informations du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (C.C.E.S.P.)*, n° 22, 129 p.

FOIRY (JP), REQUIER- DESJARDINS (D), 1986, *Planification et politique Economique en Côte d'Ivoire 1960-1985*, Abidjan éd CEDA, 272 p.

PROST (B), 1985, « L'industrialisation ivoirienne, stratégie de son développement » in *Marchés Tropicaux Méditerranéens* n° 2094.

SETTIE (L.E), 1997, *L'Etat et le processus de développement en Côte d'Ivoire : 1960-1980*, Abidjan, IPNETP, 278 p.

TUHO (V.C), 1992, *La CEE et l'Economie Ivoirienne*, Abidjan, éd CEDA, 288 p.

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION

Achevé d'imprimer
sur les presses



Juin 2022

ISBN : 2-909426-56-4

EAN : 9782909426563

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION

SOUSSION D'ARTICLES : info@ipnetp.ci